

# Projet pédagogique

## Accueil de loisirs

### “A CUEILLIR”

Eté 2025

Thématique Juillet:  
“On se bouge!”

Du 07 au 25/07



Thématique Août:  
Comme à la maison”

Du 18 au 27/08



# SOMMAIRE:

## **I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL**

1.1 L'organisateur .....	1
1.2 Le public .....	1
1.3 Le cadre législatif .....	2
1.4 La structure .....	2
1.4.1 situation géographique .....	2
1.4.2 locaux et équipements .....	2

## **II. L'EQUIPE**

2.1 Rôles .....	3
2.2 Obligations de l'équipe - Règles de vie de l'animateur .....	4

## **III. PRESTATAIRES** ..... 5

## **IV. ORGANISATION ET ANIMATION DE LA VIE QUOTIDIENNE**

4.1 Journée type .....	6
4.2 Organisation de la vie quotidienne et participation des mineurs .....	7
4.2.1 Hygiène et santé .....	7
4.2.2 Les repas .....	8
4.2.3 Les temps de repos .....	9
4.2.4 Les temps d'activités .....	9
4.2.5 Autres temps .....	11

## **V. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES** .....12

## **VI. L'ACCUEIL DES MINEURS A SUIVI PARTICULIER** ..... 14

## **VII. L'EVALUATION** ..... 15

# I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL

## 1.1 L'organisateur

Le centre de loisirs est géré par la municipalité de Tréverien et ce projet pédagogique découle de leur projet éducatif.

## 1.2 Le public

L'accueil de loisirs "A cueillir" accueille au maximum 39 enfants de 3 à 12 ans (2ans et demi si ce dernier est inscrit à l'école maternelle).

Les enfants accueillis viennent principalement de la commune de Tréverien mais aussi des communes des alentours.

Afin de structurer des objectifs permettant un épanouissement des enfants, nous nous basons sur les besoins généraux du public tout en tenant compte des particularités de chacun.

Les enfants sont donc répartis par groupe de tranches d'âges :

--> Les Mille-pattes: ( - de 6ans)

--> Les Kid's (6 ans et +)

De ce fait, nous pouvons adapter les activités proposées et répondre au mieux au rythme et besoins de chacun.





### **1.3 Le cadre législatif:**

L'ALSH est une structure habilitée par le ministère de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale. Il est donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (encadrement, activités et sorties).

### **1.4 La structure**

#### **1.4.1 Situation géographique**

L'accueil se situe au sud - ouest de Rennes, dans une commune de 910 habitants au cœur de la Bretagne romantique. Il est situé proche de l'axe routier Rennes -St Malo et à deux pas du canal d'Ille et Rance.

#### **1.4.2 locaux et équipements**

Il se trouve dans les locaux de l'école primaire publique "François Pinault" de TREVERIEN.

A l'intérieur de l'accueil on y trouve:

- Une grande salle d'activités
- Un bureau de direction (office d'infirmier et stockage de goûters)
- 2 blocs sanitaires adaptés aux tranches d'âges

A l'extérieur de l'accueil:

- 2 cours (une petite et une grande)
- 1 préau dans chaque cours (1 fermé, 1 ouvert)
- Une salle de restauration

En dehors de l'accueil:

- Terrain multisport
- Terrain de bosses VTT (+ table de pique-nique)
- Terrain "nature" comprenant une structure de jeu et un endroit avec la possibilité de créer (cabanes ou autres)
- Canal d'Ille et Rance
- Etangs

## II. L'EQUIPE

### La directrice

Angeline Blanconnier  
(Stagiaire directrice, ATSEM)  
Fait partie de l'équipe d'animation

### L'équipe d'animation

Anais Brisard (BAFA, CAP petite enfance)  
Gwendoline Cherel (BAFA)  
Elsa CORLOBE (BAFA)

### L'équipe technique

Françoise MARQUET  
(responsable restauration,  
Formée aux normes HACCP)

### 2.1 Rôles

**Rôle du directeur:** Responsable, en lien étroit avec les acteurs de la mairie, de la santé physique, morale et éducative des enfants dont il a la charge.

Il est référent de son équipe et le gère autour du projet pédagogique qu'ils auront ensemble réfléchi et travaillé.

Il accueille les animateurs stagiaires et assure le suivi de formation.

Il assure les relations entre les différents acteurs tels que les familles, la mairie, les partenaires extérieurs.

Il assure l'accueil de la famille de l'enfant au même titre que son équipe d'animation, se faisant rassurant et donnant confiance.

#### **Rôle de l'animateur:**

Il doit mettre en place ses animations en total adéquation avec le projet pédagogique travaillé en amont avec le reste de l'équipe. Il doit savoir s'adapter aux différentes contraintes de l'animation (nombre d'enfants, météo, rythme de chacun). Il doit être à l'écoute de chaque enfant et animateur et doit savoir communiquer avec les acteurs de l'accueil de loisirs (directeur, animateurs, parents et enfants). Il doit accueillir l'enfant et sa famille en instaurant une relation de confiance.

**Rôle du responsable de restauration:** En lien avec son rôle de responsable de restauration il doit répondre aux besoins notifiés dans le projet pédagogique.

\*L'équipe d'animation se réunit 1h tous les mardis afin d'organiser les projets d'animation en lien avec le projet pédagogique.

## 2.1 Les obligations de l'équipe - règles de vie à l'accueil pour l'animateur:

Les obligations concernent toute l'équipe d'animation et permettent de respecter aux mieux le projet pédagogique.

L'animateur doit respecter l'ensemble des personnes de l'accueil (enfants, parents, animateurs, intervenants). Il doit être à l'écoute de chaque individu.

Il doit respecter les horaires et prévenir le service en cas de retard ou absence.

Il doit avoir une tenue adaptée aux conditions de travail.

Il doit être irréprochable en ce qui concerne son vocabulaire et son attitude.

Il est primordial de relayer les informations importantes et utiles pour le bon déroulement de la journée.

L'usage du téléphone portable sur les temps d'activités doit être limité!

La consommation d'alcool et de produits stupéfiants sont strictement interdits dans l'enceinte de l'accueil, il y est également interdit de fumer.

Chaque animateur est responsable du groupe dont il a la charge, et chacun doit avoir une attitude professionnelle.

### III. Prestataires

#### La cuisine:

Les repas du midi sont livrés par "Restoria" en liaison froide.  
La cuisine centrale est située sur le site de Ker lann à Bruz.

#### **Prestataires sortie en juillet:**

Caserne des pompier  
de TINTENIAC  
Rue Ratel  
35190 TINTENIAC

Accueil de loisirs Les Do'minots  
  
17B rue nationale  
Saint Domineuc

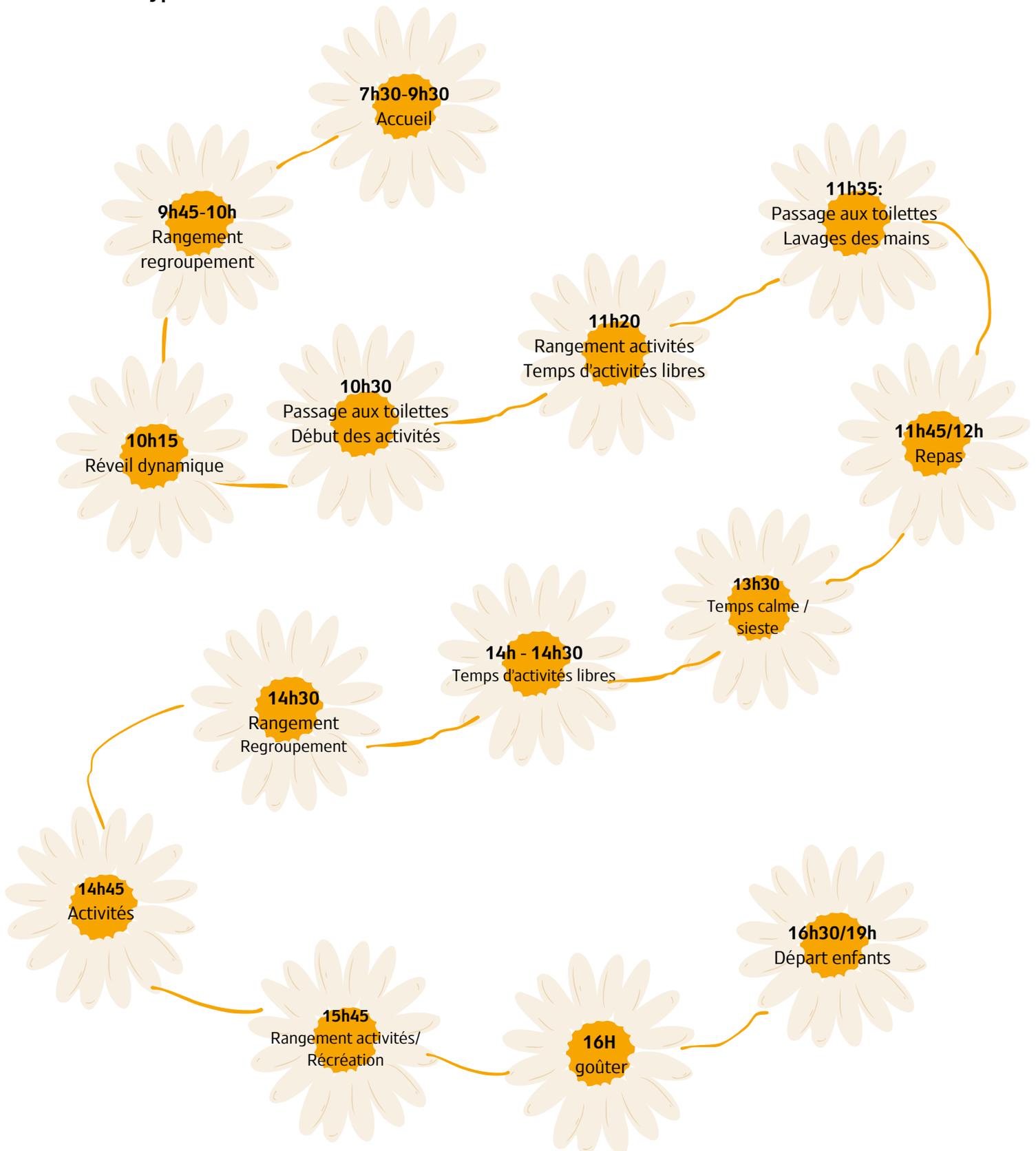
#### **Prestataire sortie en Août:**

Ferme pédagogique  
"Solidor"

La ville Biard  
35400 Saint Malo

# Organisation et Animation de la vie quotidienne

## 4.1 Journée type:



\*Les horaires sont susceptibles de changer lors des journées sorties et animations extérieurs

## IV. Organisation de la vie quotidienne à l'accueil de loisirs et participation des mineurs:

### Hygiène et santé:

Pour les plus petits, il est prévu des **passages aux toilettes** réguliers (avant et après l'activité, avant et après les repas).

L'espace sanitaire est à disposition toute la journée en autonomie pour tous les enfants.



Des affiches sont installées dans les espaces pour la sensibilisation au **lavage des mains**.

L'animateur a aussi un rôle pédagogique pendant ces passages aux toilettes.

Après le goûter, des gants de toilettes sont à disposition ainsi qu'un miroir afin que l'enfant se nettoie le visage en toute autonomie.



Pour les "petits accidents", nous disposons de tenues de rechanges adaptées à tout âge.

**Le coin "bobo"**: le bureau de la directrice possède un espace avec un lit d'appoint dans le cas où un enfant ressent le besoin d'être isolé au calme (malade ou autre).

Pour rappel, **certaines maladies contagieuses nécessitent une éviction du malade** de l'accueil de loisirs.

La trousse à pharmacie est régulièrement mise à jour et un cahier de suivi de soins est à disposition des animateurs.



## les repas

### **Le repas du midi:**

Le midi tous les enfants mangent ensemble dans la cantine du restaurant scolaire, qui se trouve à l'intérieur de l'accueil.

Concernant le service, La responsable met en place les tables selon le nombre d'enfants présents. Les repas sont servis par les animateurs et la responsable de restauration en suivant les méthodes d'hygiènes.

Les enfants ont la possibilité de débarrasser les tables suivant les instructions des animateurs. La responsable de restauration remet en état de propreté la salle de restauration suivant les normes de la méthode HACCP.



### **Les goûters:**

Les goûters sont conçus par la directrice en fonction des repas du midi, afin qu'ils soient le plus équilibrés possible.

Ils sont réalisés de façon à répondre à un principe d'anti-gaspi. Les restes de fruits du midi y seront proposés par exemple.

Par ailleurs, la directrice se charge d'acheter de quoi réaliser les goûters.

Il pourra arriver que les enfants aient préparé le goûter le matin durant l'activité de cuisine pédagogique.

Nous prenons le goûter dans la salle d'activité (ou dehors quand le temps le permet)

Des responsabilités sont proposées pour la mise en place du goûter, le service et le débarrassage de celui-ci.

## Les temps de repos



### **Sieste pour les enfants de - de 4ans:**

Un espace de repos au calme est aménagé dans une pièce à part de celles des activités, avec des lits adaptés à l'âge des enfants.

Ce temps de repos n'est pas obligatoire mais conseillé aux plus jeunes.

Il sera tout à fait possible qu' un enfant de + de 4ans vienne s'installer dans le coin sieste si il en ressent le besoin.

### **Temps calme pour les enfants de + de 4ans:**

Un temps calme est proposé après le repas dans la salle d'activité.

Des activités comme le dessin et/ou lecture de livres ou simplement écouter de la musique douce seront proposées.

## Les temps d'activités

Les espaces sont aménagés de façon à ce que tous les enfants, tout âge confondus y trouvent son bonheur. Nous avons installé en équipe des coins adaptés aux différentes activités:

- > Espace lecture
- > Espace bricolage
- > Espace autonome (dessins/puzzles/perles, perles à repasser, pixel art, playmais....)
- > Espace construction
- > Espace "jeux d'imitation" (dinette, poupée...)
- > Espace regroupement

Différents temps d'activités sont proposés durant la journée:

Des temps calme, de temps d'échanges, de temps libre et temps de loisirs créatif.

## Les temps d'activités:

Ces temps sont organisés en amont entre les animateurs de l'accueil.

Les activités sont choisies et préparées par les animateurs selon un thème et répondent aux objectifs pédagogiques.

Elles sont variées et adaptées à l'âge des enfants.

Elles sont organisées par groupes d'âge mais parfois les groupes sont mélangés, ce qui permet de responsabiliser les plus grands en les laissant aider les plus petits durant l'activité.

Les activités proposées sont principalement:

--> Des **activités manuelles** à ramener à la maison et d'autres à laisser à l'accueil pour décorer la salle d'activités.

Proposer aux enfants de décorer la salle avec des activités guidées leur permet d'appréhender le thème. L'enfant pourra emmener ses arts visuels à la fin de la période.

--> Des **activités sportives** et de coopération en lien avec le thème (grands jeux et divers jeux extérieurs).

--> Des **ateliers de cuisine pédagogique**: gâteau selon un thème

--> Des **sorties extérieurs** (pour se divertir)

L'équipe profite des richesses culturelles de la commune pour enrichir son programme d'animation.





## Autres temps

### **Les réveils dynamiques**

Ils permettent aux enfants de se réveiller en douceur afin de commencer la journée à l'accueil de loisirs.

Il se fait avec tout le groupe le matin après le regroupement (15 minutes).

Ce sont les animateurs qui propose la musique et la danse, mais les enfants peuvent aussi choisir une chanson qui lui a plu durant les vacances;

### **Les temps d'activités libres:**

Les temps libre sont les temps qui se trouvent entre les temps d'activités, c'est à dire à l'accueil, après l'activité, après le repas et le soir.

Il peut arriver parfois que l'équipe propose des temps libres quand elle ressent que ce temps est nécessaire pour les enfants.

### **Les temps d'échanges:**

Les échanges ont bien sûr lieu tout au long de la journée mais des temps d'échanges plus particuliers sont prévus au moment du regroupement du matin où animateurs et enfants ont la possibilité de partager un sentiment, une expérience passée ou à venir.

Ces temps peuvent aussi être proposés au moment du goûter.

Le temps de regroupement est le moment où les animateurs présentent le programme de la journée, rappellent les règles de vie lorsque cela est nécessaire.

C'est aussi à ce moment que les enfants choisissent leurs responsabilités de la journée à travers un tableau.

## V. Les objectifs pédagogiques

Les **visées et valeurs éducatives** se retrouvent dans le projet éducatif réalisé par l'organisateur et le directeur de la structure.

Nous retrouvons dans ce projet les visées suivantes:

- AUTONOMIE
- RYTHME DE L'ENFANT
- LE VIVRE ENSEMBLE
- ENVIRONNEMENT

### Objectifs pédagogiques:

#### 1. Favoriser chez l'enfant l'autonomie et la responsabilisation:

--> **Aménager** l'espace et **lui permettre** de se l'approprier en mettant en place des coins spécifiques et adaptés (coin d'activités autonome, coin cuisine), un affichage pour qu'il se repère et qu'il fasse seul, du matériel à disposition pour les tâches d'hygiène (gants de toilettes pour le "débarbouillage" après les repas)

--> **Proposer** de participer aux tâches de la vie quotidienne en mettant en place un système de tableau des responsabilités/métiers de la journée, l'enfant pourra ainsi avoir des responsabilités comme:

- Lecture du menu
- Préparer le goûter
- servir et débarrasser le goûter et nettoyage.

→ **Permettre** à l'enfant de participer à ses propres choix en le laissant soumettre ses choix d'activités.

#### 2. Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide

--> **Favoriser les moments d'échanges** en proposant des temps de discussion au moment des regroupements, débattre de règles de vie en collectivité.

--> **Permettre aux plus grands d'être responsables** en proposant des temps avec les plus petits (coin d'activités autonome, jeu petits/grands sur les temps libre)

--> **Proposer régulièrement des jeux d'équipes** (Grands jeux, jeux de coopération)

→ **Permettre à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences** en mettant en avant l'entraide entre enfant.

### 3. Respecter les rythmes de vie des enfants

--> **Connaitre et reconnaître leurs besoins de repos et d'activités non-organisées** en proposant des moments de grand temps libre et de proposer des temps de repos aux petits comme aux grands.

--> **Permettre de respecter le rythme de chaque enfant** en aménageant des espaces qui respectent l'envie de chacun (coin d'atelier autonome, coin livre, coin dinette, coin construction/voitures)

--> **Permettre de respecter la non-participation** des activités en donnant envie aux enfants et non en obligeant.

→ **Permettre** à l'enfant de s'épanouir selon son envie d'activité en mettant en place un coin de tranquillité et d'être en sécurité.

### 4. Découvrir et Respecter l'environnement

--> **Permettre aux enfants de comprendre le respect de l'environnement** en proposant des temps d'échanges sur le gaspillage alimentaire et le gaspillage des ressources (eau/électricité/papier).

Mettre en place des affichages de tri des déchets.

Proposer un responsable de l'économie d'énergie (éteindre les lumières).

→ **Permettre aux enfants de découvrir son environnement grâce à la richesse du territoire** en proposant des activités hors et proche du centre de loisirs (activités au bord du canal et dans le village).

### 5. Associer pleinement les familles dans la vie du centre

--> **Permettre aux familles de découvrir la vie du centre de loisirs** à travers les activités de leurs enfants grâce à la plateforme sécurisée "petit Popeye".



## VI.L'accueil des mineurs à suivi particulier

La **convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, article 31**, précise que "Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les États parties respectent et favorisent le droit à l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité".

La **convention précise également à l'article 23** que "les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."

### **Au moment de l'inscription:**

Pour un meilleur accueil de l'enfant, il est nécessaire que la famille signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil en précisant les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres.

Un Projet d'Accueil Individualisé est par ailleurs demandé en cas de traitement sur le temps de l'accueil.

Le directeur doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant et du jeune.

Un système d'échange d'informations avec les parents doit être établi avant le 1er jour d'accueil.

Il est essentiel que le dossier soit constitué par le médecin, la famille, ou les personnes assurant le suivi habituel, avec l'aide du médecin traitant.

Il permettra également de mettre en évidence les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant.

Le dossier contiendra notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

L'enfant ou le jeune sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités.

Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer.

Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas).

La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

## VII. L'évaluation

Une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action, donc à porter un jugement sur la valeur du projet.

Une évaluation vise à apprécier la pertinence de l'action, son efficacité, l'utilité et la cohérence des différentes composantes des projets.

L'action répond-elle aux intentions éducatives de l'organisateur?

### **Evaluation des objectifs pédagogiques:**

- > Compréhension et respect des règles de vie par les enfants, évolution des comportements.
- > Autonomie de l'enfant, gestion de ses affaires, initiatives.
- > Bien-être des enfants.
- > Relation de confiance acquise.

### **Evaluation des activités:**

Celle-ci se fait après l'activité, l'équipe d'animation doit se poser les questions suivantes:

- > Tous les enfants ont-ils participé? si non, pourquoi?
- > Les enfants sont-ils satisfaits?
- > Le matériel était-il adéquat?
- > Les conditions ont-elles été respectées? (sécurité, temps)
- > Analyser la préparation, les moyens, le déroulement, les explications.

### **Evaluation de la satisfaction des enfants:**

L'évaluation auprès des enfants s'effectue quotidiennement, de manière informelle ou pendant les temps d'échanges.

L'enfant est le sujet au cœur du projet pédagogique et l'avis de ceux-ci permet d'ajuster et d'adapter au mieux les activités et le déroulement de la journée, tout en restant en cohérence avec nos valeurs éducatives.

voici quelques critères importants:

- > Les enfants ont-ils appris de nouvelles choses durant cette période?
- > Les enfants peuvent-ils s'exprimer aisément?
- > La participation des enfants aux activités
- > Ont-ils des choses à raconter à leurs parents?

### **Evaluation des familles:**

L'avis des familles est pris en compte pendant les temps d'accueil, les temps forts, par mail ou téléphone. Cet avis est très important pour l'équipe afin d'améliorer sa façon de travailler.

- > Le service de l'accueil répond-t'il aux attentes des parents?
- > Les familles sont elles bien accueillies et informées?
- > Les outils de communication sont t- ils mis en place et utilisés?

### **Evaluation par le directeur:**

- > Evaluation des activités observées.
- > Retours des parents
- > Suivi journalier
- > Analyse et propositions pour les périodes suivantes.





**A destination de l'équipe:**

Ce projet est une aide et une référence pour l'équipe d'animation.  
Ce projet est à conserver, il peut être consulté pendant la période.

Chaque animateur et directeur s'engagent à la respecter.

C'est une aide concernant le fonctionnement de l'ALSH  
et il sert de base à la rédaction de toutes les activités et projets proposés.

